

COMITE NUMERIQUE & ENVIRONNEMENT

Réunion du 9 décembre 2021

ACTUALITES NUMEUM

Création de la Commission Inclusion

Dans la nouvelle organisation de Numeum, le Conseil d'administration a validé la création d'une nouvelle commission : la commission inclusion, qui réunira notamment des fonctions RSE et RH.

Elle a pour objet de structurer les travaux initiés sur l'inclusion : sur le volet « inclusion dans le numérique », inclusion territoriale ou inclusion dans la société grâce aux outils numérique. Elle vise également à fédérer l'écosystème Numeum sur ces sujets et à travailler avec d'autres acteurs de l'écosystème sur ces questions.

Cette commission s'inscrit dans le cadre du programme Numérique Responsable et aura vocation à travailler transversalement, en coopération avec d'autres instances de Numeum (notamment la Commission Education et Formation, la commission Villes et territoires et le programme Femmes du Numérique).

La réunion de lancement de la Commission aura lieu le **mardi 25 janvier 2022**, de 8h30 à 10h30.

- *Une communication Numeum sera effectuée début janvier pour annoncer le lancement*
- *N'hésitez pas d'ores et déjà à m'indiquer si vous (ou quelqu'un de votre entreprise) souhaitez participer à ces travaux.*

Nouveau fonctionnement du programme Femmes du Numérique

Depuis 2011, Numeum travaille sur la problématique de féminisation des métiers du numérique et mène différentes actions au sein de son programme Femmes du Numérique.

Nous avons ainsi notamment lancé le [Manifeste pour la reconversion des femmes dans les métiers du numérique](#), qui rassemble des entreprises engagées à faire évoluer leurs critères de recrutement afin d'augmenter la proportion de femmes reconverties dans leurs effectifs.

Numeum est également membre fondateur de [Femmes@Numérique](#), qui rassemble plusieurs organisations pour mener des projets pour la promotion des femmes dans le secteur numérique

Nous souhaitons aujourd'hui identifier les adhérents intéressés pour contribuer à nos travaux.

- *N'hésitez pas à m'indiquer si vous (ou quelqu'un de votre entreprise) souhaitez participer à ces travaux.*
- *Nous organisons des afterworks : le prochain aura lieu le 25 janvier prochain et aura pour thème les convergences Green et Tech ; n'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations à ce sujet.*



Présidentielles 2022

- Propositions Numeum

Les différentes instances de Numeum ont formulé des propositions sur lesquelles nous vous remercions de vos commentaires cet été. Elles ont été discutées lors du CA du 13.10, et ont été en partie intégrées à un document de « narratif ». Celui-ci a été discuté lors d'une réunion ad hoc de la commission affaires publiques le 06.12, et lors du CA le 08.12.

➤ *Ce document vous sera communiqué dans les prochaines semaines*

- Convergences Numériques 2022

Par ailleurs, Numeum s'est rapproché de 11 autres organisations numériques sous le nom de Convergences numériques, en parallèle de l'élaboration de propositions propres à numeum.

Une tribune des président(e)s des onze organisations du collectif Convergences Numériques 2022 vient d'être publiée dans Le Monde (édition abonnés) : [voir la tribune](#). Vous trouverez également des précisions sur le collectif sur le site de Numeum, avec le [communiqué de presse](#) et le document conjoint (pp.8 et 9 sur le volet transition écologique en particulier).

➤ *Nous vous proposons de nous faire part de vos remarques.*

Priorités pour la Présidence française du Conseil de l'Union européenne

En vue de la présidence française du Conseil de l'Union européenne entre janvier et juin 2022, Numeum a rappelé les priorités du secteur numérique dans un [document dédié](#).

ACTUALITES POLITIQUES ET LEGISLATIVES

Proposition de loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique

Patrick Chaize, sénateur LR d'Auvergne Rhône-Alpes, Guillaume Chevrolier, sénateur LR du Pays de Loire et Michel Houllegatte, sénateur Socialiste, Écologiste et Républicain de Normandie ont déposé le [une proposition de loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France](#) (CP; [dossier législatif](#)). Le texte a été adopté au Sénat en janvier 2021 et par l'Assemblée en juin 2021.

Le texte a été adopté conforme en seconde lecture par la commission de l'aménagement du territoire du Sénat le 20 octobre. Selon le communiqué de presse relayé sur le sujet, « *Consciente surtout des contraintes pesant sur le calendrier parlementaire, rendant la poursuite de la navette à l'Assemblée nationale peu probable en cas de modification du texte au Sénat, la commission a décidé, dans un esprit de responsabilité, de ne pas amender le texte qui lui était soumis* ».

La proposition de loi a été votée en séance publique le 2 novembre en seconde lecture ([petite loi](#)). L'ensemble des amendements déposés en vue de l'examen en séance publique ont également été

retirés (amendements déposés sur l'article 14 bis B (sur l'assujettissement des appareils reconditionnés à la redevance copie privée et visant à rétablir la version initiale de l'article) ou rejeté de [l'amendement 5](#), déposée par Esther Benbassa, sénatrice de Paris, travaillé avec le collectif [GreenIT.fr](#), visant à rétablir le champ d'application initialement prévu par le texte (obligation d'écoconception applicable aux acteurs assujettis à l'obligation d'accessibilité).

Pour mémoire, le texte prévoit :

- Un premier chapitre lié à la sensibilisation des utilisateurs à l'impact environnemental du numérique, comprenant notamment des dispositions sur la formation ainsi qu'un observatoire des impacts environnementaux du numérique
- Un deuxième chapitre sur la limitation du renouvellement des terminaux, avec notamment un renforcement des obligations sur l'obsolescence logicielle : intégration de l'obsolescence logicielle dans la définition de l'obsolescence programmée, renforcement la liberté du consommateur d'installer les logiciels de son choix sur son équipement, renforcement des obligations d'informations sur les mises à jour de logiciels nécessaire à la conformité du bien, précision de la durée de fourniture minimale de fourniture des mise à jour de logiciels, réversibilité des mises à jour non nécessaires à la conformité du bien)
- Un troisième chapitre concentré sur les usages du numérique, avec notamment l'élaboration, par l'Arcep et le CSA, en lien avec l'Ademe, d'un référentiel général de l'écoconception des services numériques
- Un quatrième chapitre sur les data centers et les réseaux : avec notamment l'obligation de valoriser la chaleur fatale, notamment à travers un réseau de chaleur ou de froid, ou respecter un indicateur chiffré déterminé par décret, sur un horizon pluriannuel, en matière d'efficacité dans l'utilisation de la puissance.
- Enfin, un chapitre cinq visant à promouvoir la stratégie numérique responsable des territoires.

➤ *Nous vous proposons de nous faire part de vos remarques.*

Proposition de loi visant à renforcer la régulation environnementale du numérique par l'Arcep (adoptée au Sénat en première lecture)

Patrick Chaize a déposé le 16.09 une [proposition de loi](#) visant à renforcer la régulation environnementale du numérique par l'Arcep. Le texte contient un article unique reprenant l'article 16 de la loi Climat et Résilience, censuré par le Conseil Constitutionnel aux termes de sa décision du 13.08.

Pour mémoire, la proposition de loi contient un article unique qui reprend l'article 16 de la loi Climat et Résilience, qui a été censuré par le Conseil Constitutionnel aux termes de sa décision du 13 aout dernier.

L'article prévoit ainsi notamment :

- que l'Arcep peut recueillir des informations fiables relatives à l'empreinte environnementale :
 - des services de communication au public en ligne
 - des équipements terminaux
 - des systèmes d'exploitation
 - des centres de données
 - des réseaux, notamment des équipements les constituant
 - des services de communications électroniques.

- que l'Arcep fixe les règles relatives aux contenus et aux modalités de mise à disposition – y compris à des tiers – de ces informations ainsi que des indicateurs et des méthodes employés pour la mesurer
- les sanctions en cas de non transmission des informations
- que l'Arcep dresse, au sein de son rapport d'activité, un bilan de l'empreinte environnementale du secteur des communications électroniques, des terminaux et des centres de données

La proposition de loi a été envoyée à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale.

Au Sénat, la proposition de loi a été votée le 2.11 en première lecture.

A l'Assemblée, le texte a été examiné par la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire le 24 novembre dernier sans modification à l'unanimité. Les deux amendements déposés sur le texte, par la députée Paula Forteza, n'ont pas été soutenus.

La proposition de loi sera examinée en séance publique le 13 décembre prochain

➤ *Nous vous invitons à nous faire part de vos remarques sur ce sujet.*

Mission confiée à France Stratégie : impact sociétal et environnemental des objets connectés

Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique et Cédric O, secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, ont saisi France Stratégie afin de réaliser une étude relative à l'Internet des objets. Cette mission, qui entre dans le cadre de la feuille de route Numérique et Environnement du Gouvernement, a pour objet de réaliser une étude globale sur le développement des objets connectés et de l'Internet des objets notamment dans la perspective du développement de la 5G. (CP)

L'objectif du rapport, dont les conclusions sont prévues pour fin 2021, est de recueillir des éléments qui permettront d'appréhender l'impact environnemental (impact sur les ressources énergétiques par exemple) et social (vie quotidienne des français) de ces technologies afin d'outiller l'action du Gouvernement.

➤ *Numeum a été auditionné par France Stratégie dans le cadre de cette mission.*

Lancement du Conseil National de l'Economie Circulaire (CNEC)

Le Conseil national de l'économie circulaire (CNEC), prévu à l'article 26 de la loi Climat et Résilience, a été installé lundi 15 novembre par Barbara Pompili.

Par [arrêté du 9 novembre 2021](#), la ministre de la Transition écologique a nommé le président du Conseil national de l'économie circulaire. Il s'agit de Véronique Riotton, députée de Haute-Savoie, et membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale.

Deux vice-présidents ont été désignés parmi les membres titulaires du CNEC :

- Jean-Michel Buf, maire de Blain et vice-Président délégué à l'économie circulaire de la Région Pays de la Loire ;

- Nathalie Boyer, déléguée générale de l'association Orée, qui fédère et anime depuis plus de 20 ans un réseau d'acteurs engagés pour une dynamique environnementale au service des territoires.

Le Cnec totalise 47 sièges et se compose de six collèges (représentants de l'État, élus locaux, associations de la société civile, entreprises, salariés et parlementaires)

Huit groupes de travail thématiques ont été constitués à l'issue de la réunion d'installation :

- suivi de l'avancement de la Frec, des lois Agec et climat et résilience et bilan du Conseil national des déchets,
- économie circulaire et commandes publique et privée,
- contribution à la stratégie 3R pour la fin des emballages plastiques à usage unique
- **empreinte environnementale du numérique,**
- nouveaux modèles économiques de l'économie circulaire (réparation, réemploi, économie de la fonctionnalité...),
- financement et innovation,
- consommateurs et économie circulaire (responsabilisation et impacts sur les comportements),
- évaluation.
- Les entreprises ayant accepté de partager leurs données utilisent en moyenne 25 des 47 indicateurs

➤ *Nous vous proposons de nous faire part de vos remarques.*

TRAVAUX DU COMITE

Actualités Planet Tech'Care

- Communauté Planet Tech'Care : +500 signataires, parmi lesquels une 60aine d'écoles et acteurs de la formation, 23 partenaires avec l'arrivée de l'Arcep et 16 ambassadeurs.
- Ateliers :
14 ateliers ont été organisés à ce jour
 - 18 octobre - Présentation des résultats du Benchmark GreenIT 2021 et lancement de l'édition 2022 par GreenIT.fr
 - 26 novembre - Formation du numérique et empreinte environnementale : impacts, panorama et facteurs clefs de succès animé par Talents du Numérique et Latitudes
 - 08 décembre – Colloque Sobriété numérique : piloter sa stratégie et lutter contre les obsolescences anime par le Cigref
- Prochains ateliers
 - 12 janvier - Les Assises de l'Embarqué par Embedded France, édition dédiée au Green IT et IT for Green
- Annuaire de prestataires écoresponsables
 L'annuaire a été lancé à la fin de l'été, et référence aujourd'hui environ 75 prestataires.
 Pour rappel, l'objectif est de référencer des prestataires éco-responsables en fonction de leur offre/solution et de leur région afin de permettre à nos signataires de trouver le prestataire qui pourra les accompagner en fonction de leur besoin. C'est aussi la possibilité de valoriser une offre / produit responsable pour les prestataires.

- **Retour sur le GreenTech Forum :**

- Une première édition réussie avec 1250 visiteurs sur les deux jours, 120 intervenants, 50 exposants.
- Lors de l'inauguration de ces deux jours, les Ministres Barbara Pompili et Cédric O ont renouvelé leur soutien à Planet Tech'Care et la nécessaire convergence des transitions numérique et écologique. Nous avons également eu la présence de 3 députées, Christine Hennion, Amelia Lakrafi et Eric Bothorel qui ont passé une matinée avec nous.
- Beaucoup de sujets ont été abordés lors des 18 conférences : stratégie et culture d'entreprise ; formation ; politique d'achat responsable ; mesure de l'empreinte environnementale des services numériques ; consommation énergétique des data centers ; écoconception ; fin de vie et réemploi. Mais aussi 5G, cloud computing, IA et plus largement Sobriété, innovation ou encore accessibilité.
- Merci à ceux qui parmi vous étaient présents : la communauté Planet Tech'Care était très présente que ce soit en tant qu'intervenants, exposants, visiteurs, un grand merci à toutes et tous.

➤ ***Merci à toutes pour votre participation et mobilisation à l'occasion de ce rendez-vous !***

Etude OPIIEC

[L'Opiiec](#) est l'observatoire prospectif de notre branche professionnelle. Il a pour mission de réaliser des études prospectives sur les emplois et les compétences dans la branche.

Pour l'année 2022, Numeum a remonté beaucoup de besoin d'études, dont une, placée en priorité, sur les besoins en compétences, emploi et formation sur le GreenIT.

Nous recherchons un ou plusieurs membres du comité pour intervenir en tant qu'expert Numeum sur le sujet, pour faire partie du comité de pilotage de l'étude.

➤ ***N'hésitez pas à m'indiquer si vous (ou quelqu'un de votre entreprise) souhaitez participer à ces travaux.***

GT Référentiel Afnor- SPEC sur le numérique éco-responsable

AFNOR propose d'accompagner les organisations publiques et privées par **l'élaboration d'un référentiel (AFNOR SPEC)** définissant des principes relatifs aux indicateurs et aux méthodes de mesures de consommation de ressources pour qualifier un service numérique éco-responsable.

Ce document n'est pas une norme mais un document référence nationale qui pourra constituer la base d'une référence européenne ou internationale. L'idée est d'avoir pour les entreprises un outil clé en main. L'objectif est double: 1) constituer un consensus au niveau national et 2) porter la voix au niveau international dans le respect des travaux en cours. Plus d'information sur l'[Afnor Spec](#)

Lors des dernières réunions, les travaux se sont divisés en sous-groupes, dans l'objectif de finaliser un document en février/mars 2022.

➤ ***Numeum est membre de ce groupe de travail et est représentée par Thierry Leboucq (Greenspector) dans ce cadre***

GT Taxonomie verte

Dans le cadre de la révision des textes européens sur la taxonomie, la commission finances et le comité Numérique et Environnement souhaitent mettre en place un groupe de travail ayant pour objectif de :

1. Répertorier la documentation relative à cette nouvelle réglementation et en affiner la compréhension ;
2. Echanger sur l'interprétation de ces nouvelles exigences et leur application ;
3. Harmoniser les traitements et arbitrages réalisés sur l'ensemble du secteur numérique.

Le groupe de travail a identifié des difficultés à obtenir de la part des adhérents les contributions nécessaires pour rédiger une note, en dépit du fort intérêt du sujet ; Ceci est lié à la technicité du sujet, à l'absence d'équipe constituée en interne non constituée. L'enquête que nous avons lancée a obtenu peu de résultats : 7 entreprises seulement (Merci à elles !) : Greenspector, Orange, CS group, SII, Aubay, Axway, Sopra Steria.

Aussi, le GT a proposé une nouvelle organisation : **3 sous-groupes de travail ont été créés pour traiter des thématiques suivantes**

1. §8.1 Atténuation « traitement de données, hébergement et activités connexes »
2. §8.2 Atténuation « solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES » :
3. CAPEX OPEX

➤ *N'hésitez pas nous indiquer si vous souhaitez participer à ces groupes de travail*

GT Exemples du numérique au service de l'environnement

L'objectif de ce groupe de travail est de produire un livrable mettant en avant des exemples concrets du numérique au service de l'environnement. Nous travaillons à un livre blanc sur ces sujets, qui pourrait inclure les exemples que nous aurons recueillis. Nous avons contacté plusieurs grands comptes dans différents secteurs (grande distribution, transport, énergie...)

➤ *L'ouvrage doit être publié début février 2022.*

POINTS DIVERS ET AGENDA

Pour mémoire, nous utilisons le réseau Ensemble pour échanger entre les réunions du groupe de travail : nous avons créé deux groupes de travail

- **Sur le groupe « Veille Numérique et Environnement »**, vous pouvez publier tout article, information sur le sujet que vous souhaitez partager avec le groupe
- **Le groupe « Travaux Numérique et Environnement »** a vocation à recueillir tout élément de nos travaux
- *N'hésitez pas à alimenter le fil des discussions des groupes de travail « Veille » ainsi que « Travaux ».*

Calendrier des prochaines réunions :

Prochaine réunion : **Jeudi 10 février, 8h30 – 10h30**

Respect des règles du droit de la concurrence dans le cadre des réunions organisées par Numeum

Un syndicat professionnel, au même titre que les entreprises qui en sont membres, est pleinement soumis aux règles du droit de la concurrence. Numeum et ses membres doivent faire preuve d'une grande exigence en matière de respect du droit de la concurrence. Ils ont d'ailleurs formalisé leurs engagements respectifs dans une Charte du respect du droit de la concurrence intégrée au [Règlement Intérieur](#) de Numeum (article 11).

Les Membres s'engagent à ne pas échanger entre eux au cours des réunions organisées par Numeum ou en marge de celles-ci, au sujet d'informations concernant :

- *Les prix actuels et/ou futurs des produits ou services qu'ils proposent aux clients ;*
- *Les conditions commerciales et en particulier celles concernant les réductions de prix, rabais, remises, ristournes, marges, coûts de transport ou délais de paiement ;*
- *Les appels d'offres ou contrats en cours pour un marché donné, les procédures de réponse aux appels d'offres ;*
- *Des données individuelles stratégiques détaillées ;*
- *Des données chiffrées individualisées et récentes (c'est-à-dire datant de moins d'un an) sur les coûts d'approvisionnement et les autres coûts intermédiaires ;*
- *Des données précises et individualisées portant sur leurs clients actuels ou potentiels ;*
- *Des clients actuels ou potentiels ou fournisseurs et qui pourraient avoir pour effet de les exclure du marché ou d'influencer leurs comportements à leur égard.*

Pour rappel, vous trouverez, ci-après, le lien vers la [liste](#), non exhaustive, de thèmes de discussion proscrits au regard du droit de la concurrence.